

ACCESSION COOPÉRATIVE À LA PROPRIÉTÉ

DISPOSITIF PSLA

ACCESSION
SOCIALE
À LA PROPRIÉTÉ

d'une grande idée,
nous avons fait un métier

LES COOP HLM



PSLA, UNE FORMULE PROGRESSIVE POUR ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ

○ PHASE LOCATIVE : vous occupez le logement pendant une durée d'un an, en vous acquittant d'une redevance mensuelle.

○ PHASE ACQUISITIVE : vous effectuez la levée d'option d'achat pour devenir propriétaire du logement que vous occupez.

LES ATOUTS DE LA LOCATION-ACCESSION

- Financement d'une partie de votre prêt à taux zéro.
- Aides allouées à l'accession sociale à la propriété.
- Dispositif sécurisé par une garantie de rachat et de relogement.
- Exonération de la taxe foncière durant 15 ans.

UN DISPOSITIF RÉGLEMENTÉ

L'achat d'un logement au travers de la location-accession est soumis au respect de plafonds de ressources.

En 2026, pour une famille composée de 3 personnes :

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCES N-2

< 69 786 €

▪ Avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024

PLAFONDS DE RESSOURCES OPÉRATIONS EN PSLA – 2026

CATÉGORIE DE MENAGE	PLAFOND*
Personne seule	38 844
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	58 057
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	69 786
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	83 594
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	98 956
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	111 359
Par personne supplémentaires	12 408

* La zone B1 obtient un plafonnement spécifique et s'aligne sur les catégories de ménage du logement locatif social (PLS ACCESSION du SIEG HLM). Source COOP HLM.

DOSSIER À TÉLÉCHARGER SUR

[HTTP://CAPACCESSIONGUYANE.FR](http://CAPACCESSIONGUYANE.FR)

ET À TRANSMETTRE PAR MAIL